



District de l'Yonne de Football

10 avenue du 4^{ème} R I – BP 369 – 89006 AUXERRE Cedex

tél. : 03.86.52.18.35

e-mail : secretariat@yonne.fff.fr

COMMISSION SPORTIVE

PV 149 Sp 20

Auxerre le 5 décembre 2018

Présents : MM Rollin – Barrault - Batréau – Mme Chéry-Floch

Assiste : Mme Lantelme (administrative)

Début de réunion à 16 h 00.

1. Réclamations

Match 50256.1 du 02.12.18 Gron Véron 2 – Sens Franco Portugais 2 Départemental 3 gr

A

Réserve technique du club de Sens Franco Portugais.

La commission, vu les pièces au dossier, les rapports de l'arbitre et de l'observateur,

- attendu que le club de Sens Franco Portugais n'a pas confirmé règlementairement cette réserve technique,
- enregistre le résultat : Gron Véron 2 = 2 / Sens Franco Portugais 2 = 2,
- transmet le dossier à la CDA pour information et à la commission de discipline.

Match 52073.1 du 01.12.18 Sens FC/Sens Eveil – Cerisiers/Malay Le Grand critérium U18 féminin

Réserve d'avant match du club de Cerisiers sur l'ensemble des joueuses du FC pour non présentation de licences.

La commission, vu les pièces au dossier, transmet le dossier à la commission féminines.

La commission sportive ne gère pas les critères.

2. Match arrêté

Match 51064.1 du 25.11.18 St Florentin Portugais 2 – Auxerre Aigles FC Départemental 4 gr B

Match arrêté à la 55^{ème} minute.

La commission, vu les pièces au dossier, concernant l'arrêt du match,

- prend note de la réception des rapports demandés à MM Chériot Jacques et Gravereau Laurent,
- attendu que le match n'a pas eu sa durée réglementaire,
- attendu que le Président du club d'Auxerre Aigles a pris la décision de ne pas reprendre la rencontre à la 55^{ème} minute,
- donne match perdu par pénalité à l'équipe d'Auxerre Aigles pour abandon de terrain,
- score : St Florentin Portugais 2 = 3 buts, 3 pts / Auxerre Aigles = 0 but, - 1 pt,
- demande la désignation d'un arbitre et d'un délégué pour le match retour le 5 mai 2019,
- amende 160 € au club d'Auxerre Aigles.

3. Forfaits

Match 51974.1 du 02.12.18 Avallon FC/Semur Epoisses – Vergigny CY féminines à 8

La commission, vu le courriel du club de Vergigny en date du 30.11.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Vergigny,
- score : Avallon FC/Semur Epoisses = 3 buts, 3 pts / Vergigny = 0 but, 0 pt,
- amende 30 € au club de Vergigny.

Mr Rollin n'a pas pris part à la délibération.

Match 51975.1 du 02.12.18 Ravières – Auxerre Stade/Courson 3 CY féminines à 8

La commission, vu le courriel du club de Ravières en date du 30.11.18,

- donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe de Ravières,
- Score : Ravières = 0 but, 0 pt – Auxerre Stade/Courson 3 = 3 buts, 3 pts,
- Amende 30 € au club de Ravières.

4. Matches non joués

Match 51962.1 du 02.12.18 Champigny – St Denis Les Sens CY féminine à 8

La commission, vu l'impraticabilité du terrain de Champigny, donne ce match à jouer le 8 décembre 2018, date impérative.

Match 51195.1 du 01.12.18 Auxerre Stade – Paron FC U15 Départemental 1

La commission demande aux 2 clubs de fournir le motif du non déroulement de ce match, et ce par écrit pour le mardi 11 décembre 2018.

5. Changements dates, horaires, terrains

Courriel du club de Sens Racing Club en date du 30.11.18 : programmation des matchs de leur équipe 3 en Départemental 3 gr A.

La commission, vu la programmation des matchs au stade de La Fosse Aux Vaches pour les dates demandés et l'occupation des vestiaires,

- maintient ces matchs à leur programmation initiale, soit sur le terrain annexe 2 du Stade René Binet à Sens.

Match 50138.1 du 09.12.18 Avallon CO 3 – Champs Sur Yonne Départemental 2 gr B

Courriel du club d'Avallon CO en date du 02.12.18 : demande d'avancement de match.

La commission, sans l'accord écrit du club adverse, maintient ce match à sa date initiale, soit le 9 décembre 2018.

Match 50320.1 du 09.12.18 Appoigny 2 – Aillant Départemental 3 gr B

Courriel du club d'Appoigny en date du 28.11.18 : demande de report de match.

La commission, vu le refus du club d'Aillant en date du 30.11.18, maintient ce match à sa date initiale, soit le 9 décembre 2018.

Match 50390.1 du 09.12.18 Neuvy Sautour 2 – Quarré St Germain Départemental 3 gr C

Demande de report de match du Neuvy Sautour en date du 04.12.18.

La commission, vu l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 17 février 2019.
Amende 15 € au club de Neuvy Sautour.

Match 52125.1 du 02.03.19 St Clément Onze – Paron FC CY U18

Demande de report de match du club de St Clément Onze en date du 19.11.18.

La commission, vu les pièces au dossier, l'accord écrit des deux clubs, donne ce match à jouer le 23 mars 2019.

6. Feuilles de matchs informatisées**Match 51282.1 du 24.11.18 St Fargeau 2 – St Fargeau 1 U18 Départemental 2 gr A**

La commission prend note de la réception de la feuille de match papier et du constat d'échec FMI et enregistre le résultat : St Fargeau 2 = 0 / St Fargeau 1 = 4.

7. Questions diverses**Match 50264.1 du 02.12.18 St Julien – Vinneuf 2 Départemental 3 gr A**

Courriel du club de St Julien en date du 05.12.18.

La commission demande au club de Vinneuf de se rapprocher auprès du club de St Julien pour la réparation de l'abris de touche endommagé.

Match 50812.1 du 02.12.18 Varennes 3 – Serein HV Départemental 4 gr D

La commission prend note du courriel du club de Varennes concernant l'absence de l'arbitre désigné et le transmet à la CDA.

Courriel de Mr LEFEVRE Daniel, dirigeant du club de Sergines en date du 05.12.18

La commission prend note que Mr Lefèvre Daniel a arrêté ses fonctions au sein du club de Sergines en date du 17 novembre 2018.

8. Désignation des délégués

La commission prend note de la désignation des délégués officiels du district pour les matchs suivants :

Journée du 9 décembre 2018

- D2 gr A 50126.1 Joigny – Sens Racing Club 2 : Mr Rollin Pascal
- D2 gr B 50190.1 Champlost – Avallon Vauban FC 2 : Mme Chéry-Floch
- D3 gr C 50389.1 Champs/Yonne 2 – Héry 2 : Mr Favereaux Guy-Emmanuel

9. Tournois ou matchs amicaux

La commission enregistre les déclarations de tournois ou matchs amicaux ci-dessous. Elle rappelle aux clubs leurs responsabilités par rapport à l'assurance et à la participation des joueurs.

- Aillant – match amical U15 le 1^{er} décembre 2018
- Sergines – tournoi futsal – le 19 janvier 2018 (transmis à la CT pour validation)

Ces tournois ou matchs amicaux ne devront pas compromettre le bon déroulement des compétitions officielles qui sont prioritaires.

10. Prochaines réunions

Mercredi 12 décembre 2018

MM Trinquesse – Rollin – Batréau – Barrault

Mercredi 19 décembre 2018

MM Trinquesse – Rollin – Schminke – Mme Chéry-Floch

Fin de réunion à 17 h 10.

« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. et de l'article 23 du règlement championnat seniors. »

Le Président de séance
Pascal Rollin

La secrétaire de séance
Chery-Floch Christine